



11 juin 2017

L'AIRSS détournée de ses fonds !

Depuis des mois, un grand nombre de membres de notre association se faisait une grande joie de pouvoir agir pour la recherche et le développement des pôles existants et futurs au sein de notre structure.

Et ce n'est pas n'importe comment qu'ils ont tenu à se mobiliser. L'objectif qui avait été fixé : s'amuser tout en sensibilisant le grand public au syndrome SAPHO et en rapportant des fonds. Ainsi, certains membres, en plus de leurs nombreuses occupations et du combat contre la maladie, ont rejoint une tierce association afin de créer un partenariat afin d'organiser une soirée au profit de l'AIRSS. Pendant des mois, malgré la fatigue, ils ont fait l'effort de participer à des répétitions de plusieurs heures en soirée, pour préparer ce spectacle. Certains se sont quant à eux engagés pour être présents le jour J, que ce soit dans le public, sur scène, ou au niveau de l'organisation. Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes ces personnes pour leur investissement et leur soutien auprès de l'AIRSS.

Cependant, tout ne s'est pas passé comme prévu. Malgré une soirée qui a débuté sous de bons auspices et qui laissait prévoir le meilleur, quelques semaines plus tard l'AIRSS a reçu un coup de massue ! Pour le plus grand regret de ses bénévoles ainsi que du public, qui a fait le déplacement pour soutenir notre cause, notre association a été mise à l'écart. Malheureusement, il semblerait que pour certains la recherche pour venir à bout de la maladie n'est pas une cause assez noble et qu'une autre association nécessite une plus grande attention. La totalité de la recette « de la soirée au profit de l'AIRSS », comme cela était indiqué sur l'affiche officielle de ce concert - entrées et buvette comprises - a été reversée à une autre association alors même qu'un contrat liant les deux associations partenaires stipulait que notre structure percevrait une partie de la recette. Face au non respect de cette obligation contractuelle, et à la tromperie vis-à-vis du public et de l'ensemble des personnes qui ont soutenu cette action, nous ne comptons pas nous arrêter là. Une pétition devrait circuler très prochainement, à l'initiative des premières personnes ayant eu connaissance de cette situation. Celle-ci sera remise à la présidente de l'association et conduira, si les sollicitations sont nombreuses, à des démarches complémentaires.

AIRSS – 2 passage des Lisses - 38240 - Meylan

☎ : 06.62.57.83.12 - ✉ : airss.sapho@gmail.com

Site officiel : www.airss-sapho.org – Forum de discussion : <http://airss-sapho.winnerbb.net/>

Identifiant SIRET : 504 084 013 00029 - Code APE : 9499 Z - Catégorie juridique : 9220